



Le supplément

DÉVELOPPEMENT DURABLE



2018

Économies d'électricité

En France, sur un an, la consommation des appareils en veille est l'équivalent de la production d'un réacteur nucléaire et une box internet allumée en permanence consomme annuellement autant qu'un lave-linge.

Pour agir, l'installation de multiprises à interrupteurs permet de pouvoir éteindre facilement les appareils qui restent en veille.

De plus, la température sur laquelle vous mettez votre réfrigérateur ou encore la température et les cycles de votre lave-linge auront une influence sur votre consommation d'électricité.

L'économie d'électricité ne vous fera pas économiser une somme

considérable en fin d'année, mais sur le plan environnemental, cette attitude citoyenne participe à l'effort collectif.

Les économies d'eau, c'est un petit peu chaque jour

L'installation de mousseurs sur les robinets ou des douchettes écologiques peut permettre de réduire sa consommation d'eau jusqu'à 30 %. Pour une famille de 4, cela peut représenter un gain de 50 m³ par an, soit plus de 200 €. Ce n'est pas négligeable !

Une chasse d'eau complète représente 9 L d'eau. L'installation d'une chasse d'eau économique, ou à double débit permet d'utiliser moins d'eau lorsque ce n'est pas nécessaire.

Astuce : en plaçant des briques ou une bouteille d'eau pleine dans le réservoir, vous contrôlez le remplissage de celui-ci et donc la quantité d'eau utilisée.

Réduire ses déchets

En moyenne, chaque Français jette 20 kg de nourriture par an dont 7 kg de produits non consommés encore emballés ; par foyer, cela représente environ 400 € de perte par an. Pour limiter ce gaspillage alimentaire, faites une liste des repas de la semaine et n'achetez que ce dont vous avez besoin.



Le 1^{er} geste 0 déchet



Le « **stop-pub** » permet d'alléger sa poubelle de 35 kg par an.

Comment ? Je récupère un autocollant « stop-pub » à la Mairie et je le colle sur ma boîte aux lettres.

Et si un objet inutile à l'un pouvait être utile à l'autre ?

Pensons à la réutilisation, le recyclage, l'échange, le don, l'emprunt. Ils permettent d'acheter moins et de ne pas acheter neuf à chaque fois que nous avons un besoin.

Certains objets sont suffisamment peu utilisés pour pouvoir être partagés entre voisins ou empruntés (outils de bricolage, matériel de camping). De nombreuses plateformes de prêt entre voisins

existent, il suffit de trouver celle qui vous convient le mieux.

Les objets abîmés peuvent aussi avoir une seconde vie. Prenons l'habitude de réparer ou de transformer au lieu de jeter. Rendez-vous dans une association de réparation autour de chez vous. Pensez à la polyvalence des produits que vous achetez : le vinaigre blanc, le savon noir et le bicarbonate de soude peuvent remplacer tous vos produits ménagers.

Pourquoi jardiner bio ?

Les biodéchets (épluchures, marc de café, trognons de pommes, etc.) représentent 1/3 de votre poubelle. Ils peuvent être compostés pour être transformés en une matière précieuse : le compost. Vous n'aurez plus besoin d'engrais avec ce fertilisant naturel.

Des composteurs collectifs peuvent être installés : le compost sera utilisé par les citoyens qui le souhaitent et qui l'entretiennent. Pour installer un composteur chez vous ou faire une demande pour un espace public, contactez Dinan Agglomération au 02 96 87 72 72 ou à l'adresse suivante :

dechets@dinan-agglomeration.fr
Si vous voulez étoffer votre jardin et peut-être produire quelques-uns de vos légumes, la nouvelle grainothèque de la bibliothèque municipale de Dinan va vous être indispensable... Venez récupérer des graines et lancez-vous ! Une fois vos premières productions récoltées, vous prendrez soin de récupérer quelques graines à déposer à la grainothèque pour que d'autres personnes en profitent.

Voilà quelques idées pour de belles jardinières. Les plantations sont à adapter en fonction des saisons.



Quelques conseils pour jardiner bien et bio

- Évitez les pesticides, préférez les moyens naturels : la coccinelle est une arme redoutable contre les pucerons, chassez les limaces grâce aux cendres, faites fuir les taupes en mettant une boule de poils de chat ou de chien (ou de cheveux) dans les trous qu'elles ont faits...
- Installez un récupérateur d'eau de pluie afin d'arroser vos plantes.
- Arrosez tôt le matin ou en fin de journée afin d'éviter la trop forte évaporation.

Bon pour la planète, bon pour la santé

Le jardinage a de multiples bienfaits : il incite à lutter contre les mauvaises habitudes alimentaires, il diminue les risques de diabète, d'arthrose, les symptômes liés au stress... Jardiner pendant trois heures et demi reviendrait ainsi à courir durant deux heures. De quoi donner l'envie d'aller embellir son jardin !



Voyez votre ville en vert

Son embellissement et sa propreté vous appartiennent.

Fleurissement en pied de mur

Fleurir les trottoirs et les pieds de murs permet d'embellir la rue, de favoriser la biodiversité en ville en accueillant la microfaune, les insectes et les oiseaux et évidemment de créer ou de renforcer les échanges avec son voisinage...

Si vous souhaitez prendre part à ce projet, remplissez le formulaire de végétalisation sur le site internet de la ville www.dinan.fr/150/fleurissons-notre-ville. La ville vous offre 2 sachets de graines de mélanges fleuris ainsi qu'un panneau pour indiquer votre parterre végétalisé.



Des petits gestes pour une ville saine



Contrairement à une idée largement répandue, marcher dans une croûte ne rend pas systématiquement heureux. Pensons à ramasser les déjections de nos amis les animaux.

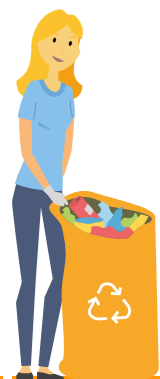
Le saviez-vous ? Une bouche d'évacuation d'eau pluviale n'est pas la même chose qu'une bouche d'égout. Les eaux de la première ne sont ni traitées ni filtrées. Tout ce que vous y jetez se retrouve directement dans la Rance, et donc, dans la mer.



Un mégot met plus de 10 ans à se décomposer dans la nature et pollue à lui seul 500 L d'eau. Pensons à avoir un cendrier de poche sur nous pour le vider dans la prochaine poubelle.



Et si on ramassait tous un déchet par jour ? Imaginez la quantité que cela représenterait à l'échelle de la Bretagne.



Un kilomètre à pied, ça n'use pas tant que ça...

La voiture est le mode de transport préféré des Français, mais il est aussi très coûteux.

Si la voiture a un aspect pratique indéniable, les autres moyens de déplacement ont aussi une foule de qualités. Il faut les tester pour les découvrir : le bus, le vélo, la trottinette et même vos pieds vous permettront de découvrir votre trajet quotidien sous un nouveau jour.

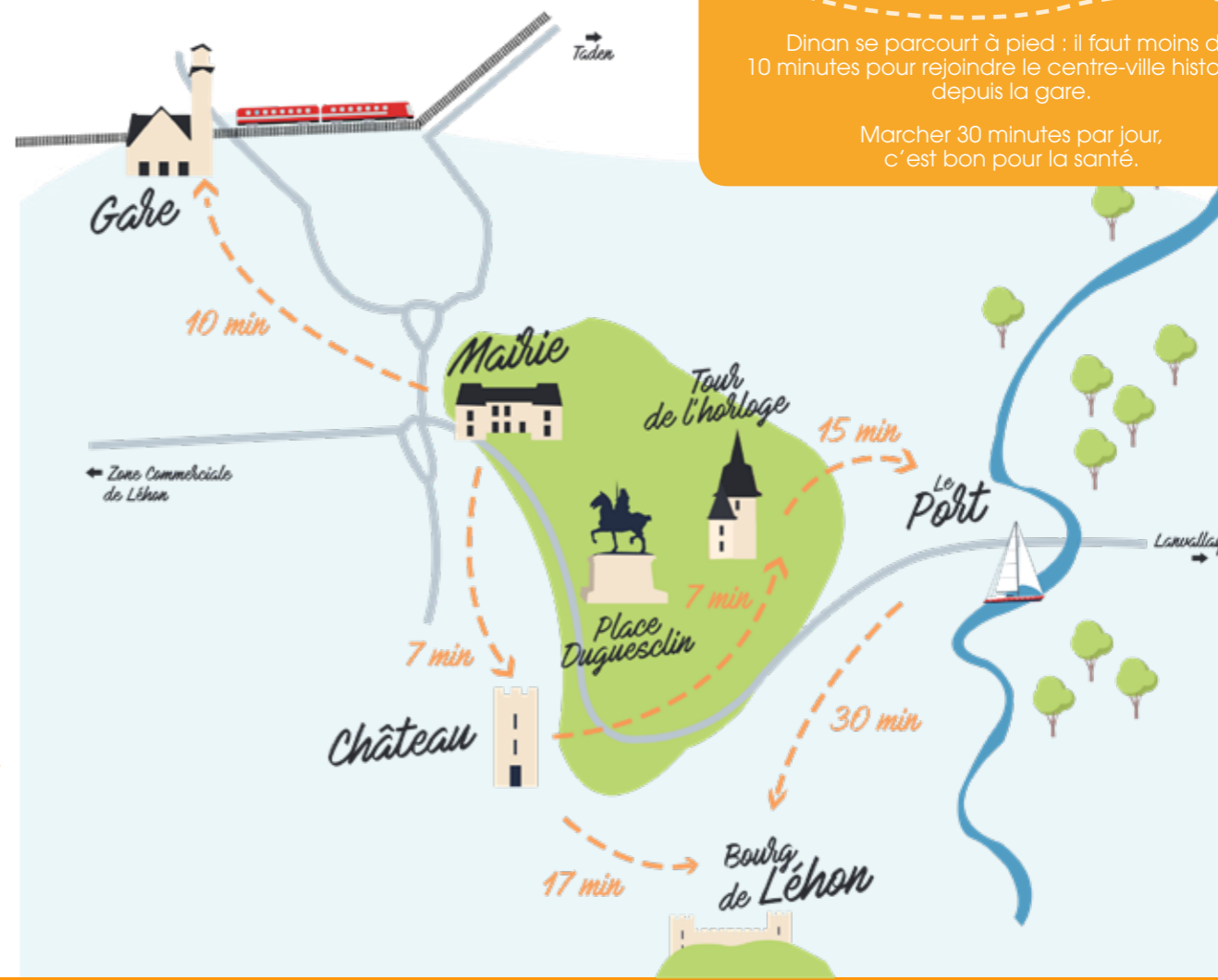
Avez-vous déjà essayé d'aller au travail en vélo ?

Pour parcourir 3 km, il faut moins de 15 minutes sur un vélo sans assistance électrique.

Comme les agents de la Ville, testez le vélo électrique pour vos déplacements. On peut facilement parcourir 10 km sans se fatiguer. La taille et la topographie de Dinan conviennent parfaitement à ce moyen de locomotion. Faites le test lors de la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre.

Allez faire un tour sur le site :

www.mobibreizh.bzh et retrouvez toutes les infos pour vous déplacer en transport public en Bretagne. Pensez aussi au covoiturage.



Dinan se parcourt à pied : il faut moins de 10 minutes pour rejoindre le centre-ville historique depuis la gare.

Marcher 30 minutes par jour, c'est bon pour la santé.



AGENDA 21

À Dinan, l'**Agenda 21**, élaboré avec les citoyens, était en place depuis 2013 et était appliqué quotidiennement par les élus et les services de la Ville.

À Léhon, **Léhon Cité Durable** était chargée de l'application du document cadre. Cinq commissions citoyennes le composaient. Elles fonctionnaient sur la base de la concertation.

Les documents des deux communes étaient similaires sur la forme et le fond. L'ensemble des actions a été conservé et les documents fusionnés afin d'homogénéiser les échelles d'intervention et de permettre aux personnes impliquées de s'approprier le territoire de la **Commune Nouvelle de Dinan**.

Si vous avez envie de prendre part à ce projet mêlant démocratie participative et écologie, plusieurs groupes de travail thématiques vont être créés. Y participer vous permettra de proposer des actions à mettre en place et d'être acteur du **Développement Durable** de la Commune Nouvelle de Dinan.

Vous êtes intéressé ?

Envoyez un mail à agenda21@dinan.fr ou demandez le service Développement Durable au **02.96.39.22.43**

